CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à SAINT-JUST, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 08/09/2026
Nombres d'Elus présents : 11/15
Nombres de votants : 15/15
Pouvoir : Mme ANDRE donne pouvoir à Mme BAMPA – M PERREAUD donne pouvoir à M SUCHET – Mme BONNET donne pouvoir à Mme CHANEL – Mme PERREAUD donne pouvoir à Mme CARON

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LEVET Patrick	X	CROISY Daniel	X
FLAMAND Catherine	X	CHANEL Pascaline	X
SUCHET Gabriel	X	ALTUN Ercan	X
ANDRE Renée	ABS	MILLET Julien	X
PERREAUD Pascal	ABS	KARA Ramazan	X
CARON Catherine	X	CHANEL Pierre - Alain	X
BAMPA Joëlle	X		
PERREAUD Brigitte	ABS		
BONNET Patricia	ABS		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) **: Catherine FLAMAND**

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 3 juillet 2026.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 3 Juillet 2026

FINANCES

➢ DELIBERATION 2026 - 00
MISE EN PLACE D'UNE REGIE DE RECETTE POUR CANTINE ET GARDERIE

Sujet ajourné car rencontre avec Mme VOLIN, inspectrice à la DGFIP et notre Conseillère le 15 octobre 2026

➢ DELIBERATION 2026 - 31
ENCAISSEMENT RODP GRDF

Vu les articles L. 2122-22, 2° et L. 2333-84 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la Commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits ;

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Article 1 - Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul définie à l'article R. 2333-114 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 - Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Article 3 - La redevance due au titre de 2026 est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année et publié au Journal Officiel, soit une évolution de 42,0 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Article 4 - Mr le Maire et M. le Trésorier de SAINT JUST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VOTE
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TRAVAUX

- **Voirie** (chemin des Grandes Teppes et Torchère)

Proposition de Travaux réfection voirie réalisés par anticipation fin 2026 :

Chemin des Fougéres :	21 550,00 €
Chemin de la Chagne :	9 832,00 €
Chemin piéton Centre Village :	3 081,91 €
Total	34 480,00 €

Chemin de la Chagne 80 ml : Demander nouveau devis en bi-couche – voir pour un marquage au sol le long du mur sur partie en béton

Chemin des Fougères 180 ml : demander nouveau devis en bi-couche

Chemin piéton Centre Village : demander devis pour continuation le long du parking

Prévoir contacter interlocuteur du département Service Routes pour étudier suppression voie décélération direction l'Alagnier

En attente de devis pour installation STOP intersection avec chemin des Petites Teppes : marquage au sol + panneaux – suppression Céder le Passage chemin des Petites Teppes : prévoir 2 panneaux STOP + panneau annonçant le STOP à 100/150 mètres

Voir pour limiter vitesse La Torchère : arrêté 30 km/h sur tte la zone et prévoir marquage au sol

Salle des fêtes

Ouverture de la salle des fêtes depuis le forum des Associations du 05/09/26
Achat cuisinière pour Salle des Fêtes: 3 110,00 €

- **Lavoir**

Travaux au cours

ECOLE

Rentrée scolaire : 99 inscrits

Changement des vitrages Cantine fait la dernière semaine d'aout

CCAS

- **Repas des ainés**

Le Vendredi 06 Novembre 2026
Inscription distribuée fin septembre
Traiteur retenu : Masnada menu 39,00 €
Animation : Pierre-Luc et Véronique MOINEL accompagnés de deux danseuses,
Thème « Embarquement Immédiat »

Anniversaire de la bibliothèque 10 Ans Vendredi 22 Janvier 2027 couplée avec Nuits de la Lecture.
Animation spectacle théâtre le Samedi 21 Novembre

Conseiller Numérique présent jusqu'au 31/12/2026

DIVERS

- **Problème téléphonie et panneau**

M. ALTUN expose les problèmes rencontrés avec le fonctionnement du panneau d'affichage, suite à différents contacts avec le prestataire (Etablissement CHARVET) et MACON COMMUNICATION pour la téléphonie des solutions ont été apportées.

De plus, M ALTUN en collaboration avec Mme FLAMAND, va étudier l'architecture téléphonie et informatique de nos équipements afin de les optimiser.

- **BETEC**

Local en vente
Voir pour acquisition et mise en location dans un premier temps

- **Rafraichissement école**

Devis pour équiper les classes de ventilateurs ou de climatisation

- **Vidéoprotection**

Travaux installation des caméras fait
En attente devis raccordement opérateur fibre

Mise en service après mise sous tension et accord opérateur Fibre et formation utilisation de l'enregistreur.
Prévoir de commander des panneaux annonçant la présence des caméras vidéo surveillance.

PROCHAIN CONSEIL LE 22 OCTOBRE 2026 A 20H

Observations :	
PV approuvé lors de la séance du 22/10/2026	
Secrétaire de séance, Catherine FLAMAND	Le Maire, Patrick LEVET